Acte Certifié exécutoire

Envoi: 25/05/2010

Réception par le Prefet : 25/05/2010

Publication: 28/05/2010

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Cher du Service Administratif de l'Assemblée



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2010-7-1-6

Séance du vendredi 21 mai 2010

ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET **ETABLISSEMENTS PUBLICS UTILISATEURS CIVITAS (A.C.T.U.)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération n°CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'adhésion du Département du Haut Rhin à l'Association des Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs de CIVITAS,
- ❖ Autorise le chef de projet S.I.R.H. de la D.S.I. ainsi que le référent S.I.R.H. de la D.R.H. à siéger au sein de l'association,
- Prend acte de la gratuité de la cotisation pour la période allant de l'adhésion jusqu'au 31 mars 2011.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions